

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 5 : "Canebiers et environs"

**JEUDI 28 MARS 2013 à 18 heures,
Ecole de Voile**

Etaient présents :

Monsieur le Maire
Mme ANSELMi, adjointe, présidente du quartier,
M. RESTITUITO, adjoint, président suppléant du quartier,
M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",
MM. HAUTEFEUILLE et GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,
Mmes GIBERT et SERRA, conseillères municipales,
M. RUIZ, directeur général des services,
M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,
M. LEROUX, agent de police municipale, représentant le chef de poste,
Melle CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,
M. ILBERT, agent technique municipal,
Capitaine ROLANDO, commandant la brigade de Gendarmerie,

Mme TURION, coprésidente suppléante représentant les administrés,

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

Excusé :

M. GIRODONGO, coprésident représentant les administrés.

* * *

M. GIRAUD ouvre la séance et rappelle qu'il s'agit de la onzième session des "Comités de Quartiers".

A l'appui d'un document power point, il présente les principaux projets concernant la commune dans son ensemble, puis plus spécifiquement le quartier.

PROJETS de LOGEMENTS

L'état d'avancement des trois programmes de constructions est le suivant :

Les Lices : 53 logements locatifs.

- la fin du gros œuvre est prévue pour le mois d'avril,
- le démarrage du second œuvre suivra pour une livraison début 2014.

Le Couvent : 34 logements locatifs.

- le dernier niveau de parking souterrain sera atteint en juillet,
- la réalisation des fondations par niveau suivra pour une arrivée au niveau 0 en fin d'année,
- la réalisation des bâtiments en surface devrait durer 12 mois pour une livraison estimée pour le 1^{er} semestre 2015.

448 places de stationnement seront créées au niveau des parkings souterrains.

Hôpital : 83 logements locatifs.

- le démarrage des travaux est prévu pour l'automne,
- la réalisation du programme s'échelonnera sur environ 27 mois.

POLE ENFANCE

Le point concernant cette réalisation est le suivant :

- le chantier a été engagé fin juin 2012,
- les travaux de terrassement, de fondations et de gros œuvre sont terminés,
- le planning est conforme aux prévisions pour une livraison du bâtiment en fin d'année 2013,
- l'ouverture est prévue pour janvier 2014.

Il est rappelé que le bâtiment regroupera :

- une crèche de 60 places (en multi-accueil),
- une crèche familiale,
- deux accueils de loisirs pour les enfants des écoles primaires et maternelle,
- un jardin d'enfants,
- toute la restauration scolaire.

Il s'agira d'un bâtiment très agréable et ouvert sur des patios et de la végétation.

Le coût du projet est estimé à environ 7 millions d'euros.

Il est précisé aux administrés que 9 places de stationnement sous forme de "dépose minute" sont prévues afin que les parents puissent déposer leurs enfants et repartir. Ces emplacements ne seront en aucun cas réservés au stationnement permanent.

CHAPELLE du COUVENT

Les travaux actuellement en cours concernant la restauration intérieure du bâtiment consistent en :

- la réalisation d'échafaudages intérieurs,
- la réfection complète des enduits intérieurs et des sols en carreaux de terre cuite,
- la restauration de l'ensemble des décors peints, tableaux, statuaire ...
- la mise aux normes de l'installation électrique,
- l'installation d'éclairages de mise en valeur,
- la mise en place d'une installation de chauffage adaptée à ce type de bâtiment.

Le déroulement des opérations est le suivant :

- les marchés ont été notifiés aux entreprises fin février 2013,
- ces dernières sont en "période de préparation" depuis le 4 mars,
- les travaux effectifs vont démarrer et la date prévisionnelle de livraison est programmée pour le 27 décembre 2013.

L'enveloppe globale des marchés de travaux attribués s'élève à 1.056.000 € TTC.

M. BEY précise que les travaux concernant la reprise des façades sont réussis. Le comité de pilotage s'est réuni très récemment, en présence des personnes qui suivent le dossier et notamment **M. NAVIGLIO**, architecte en chef des monuments historiques, responsable du chantier.

Il est intéressant de noter qu'architecturalement, cette chapelle s'avère plus intéressante que prévu, y compris certains de ces tableaux.

CHAPELLE SAINTE-ANNE

La Ville a engagé un ensemble de travaux pour un montant de 66.500 € TTC.

Ils consistent en :

- la réalisation d'un logement pour y installer le gardien en poste depuis novembre 2012,
- des travaux de réparation de la charpente,
- des travaux de mise aux normes électriques.

M. GIRAUD rappelle que depuis la loi de séparation de l'église et de l'état de 1905, la Ville est propriétaire du bâtiment mais l'affectataire est géré par le Diocèse, représenté par Monsieur le Curé. La Ville a donc en charge l'entretien.

CARREFOUR de la BOUILLABASSE

Le réaménagement de ce carrefour a été opéré par le Conseil Général.

En fonction des résultats constatés au niveau de la circulation, la remise en service des feux tricolores sera envisagée. Ces équipements seront d'ailleurs installés par la Ville dans le courant du mois d'avril pour pouvoir être réactivés si nécessaire.

AMENAGEMENTS DIVERS

A la demande des riverains, la Ville a réalisé les aménagements suivants :

- chemin des Baniers : pose d'entraves au stationnement,
- carrefour chemin du Pin / route des Salins : création d'un ilot directionnel : 3.700 € TTC,
- installation d'un lampadaire solaire à proximité de l'école de voile.

D'autres réalisations ont été effectuées, ou sont programmées, par la Commune, dans un souci d'amélioration du quotidien :

- chemin de la Moutte : réfection de l'enrobé : 7.000 € TTC,
- chemin du haut des Mas du Capon : réfection de la chaussée : 7.500 € TTC,
- chemin de la Moutte : avril 2013 : pose de cadres pluviaux : 16.500 € TTC,
- route des Salins : renforcement du réseau d'eaux pluviales : 14.900 € TTC,
- carrefour des chemins de la Moutte et des Treilles de la Moutte : avril 2013 : reprise du pluvial : 28.800 € TTC.

M. RESTITUITO intervient pour préciser que le fait d'avoir dévier une partie des eaux vers l'étang des Salins et les Canebiers a permis d'éviter les inondations.

TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

A la demande des riverains, les horaires des transports publics urbains ont été revus, notamment au niveau de la desserte des plages.

Mme ANSELM informe les participants que les changements ne concernent pas la période hivernale. En revanche, pour l'été (juillet et août), deux bus de plus grande capacité ont été rajoutés. Ils assureront deux rotations supplémentaires, entre 17 heures et 19 heures. Ce dispositif permettra aux usagers de profiter plus longtemps des plages.

Nouveautés pour juillet et août :

Car n°1 : "Lou Riou" – place des Lices en direct.

Car n°2 : "Lou Riou" – "La Pomme de Pin" – place des Lices.

Il est précisé qu'il n'y aura pas d'arrêt aux Salins car les cars, plus imposants que la navette urbaine, ne peuvent pas faire demi-tour.

Les usagers devront donc rejoindre les points d'arrêt "Lou Riou" ou "Emile Ollivier".

M. RUIZ précise que le planning des agents a été réaménagé afin de minimiser les coûts.

LA PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Chemin du Pin

Les riverains constatent une nette amélioration de la sécurité depuis la création de l'îlot directionnel au carrefour avec la route des Salins. Toutefois, ils demandent la création de deux ralentisseurs sur le chemin du Pin car cette voie fait très souvent l'objet de courses de voitures.

M. RESTITUITO rappelle aux participants que la réalisation de ce type d'équipement est réglementée. Un relevé géométrique de la voie est en cours. En fonction des résultats, la requête sera étudiée.

Hélicoptères

Un riverain a participé à une réunion, l'année dernière, en présence de tous les représentants des administrations et des sociétés prestataires. La Sous-Préfecture avait laissé entendre que les circuits seraient revus. La saison est passée et aucune modification n'a été apportée.

L'intervenant ne remet pas en cause l'hélicoptère du Pin mais n'admet pas que la patience des riverains soit abusée. Un croquis a été remis à Monsieur le Maire, accompagné d'un courrier, proposant un survol de la baie des Canebiers. Il serait aussi intéressant d'envisager un survol de la route des Salins, jusqu'au stade, puis un déport vers la gauche en direction de l'hélicoptère. Cette proposition ne créerait aucune gêne pour le voisinage. Ces suggestions sont restées sans réponse à ce jour.

Monsieur le Maire rappelle que les élus sont parfaitement informés du problème. La solution actuellement appliquée résulte d'une tentative de diminution des nuisances subies par d'autres riverains. La trajectoire initiale avait donc été modifiée. Beaucoup de parties prenantes sont concernées par ce dossier (administrations, sociétés, propriétaires d'hélicoptères ...).

Par ailleurs, **M. BRUNO**, Maire de RAMATUELLE, reproche à son homologue tropézien de ne disposer que d'une seule hélicoptère sur son commune.

Des dispositions ont tout de même été prises afin de limiter les mouvements journaliers à 12. D'après les contrôles effectués, ce nombre est très rarement dépassé. Il en est de même des créneaux horaires qui sont également respectés la plupart du temps.

Cette année, le même dispositif sera reconduit. Il serait toutefois très utile que les riverains soient entendus. Lors de la prochaine rencontre organisée sur ce thème, Monsieur le Maire proposera donc la modification de la trajectoire d'approche, en fonction des suggestions présentées ci-dessus.

M. BEY, par ailleurs riverains du quartier, propose que plusieurs trajectoires soient proposées, en fonction des horaires de la journée, de façon à diffuser les nuisances.

Cette proposition sera également suggérée par Monsieur le Maire.

Démoustication

Des opérations de démoustication sont réalisées, régulièrement. Certains riverains sont toutefois interpellés par les équipements utilisés pour réaliser ce traitement.

M. RESTITUITO rappelle aux administrés que 12 à 15 interventions sont réalisées chaque année par l'intermédiaire d'un avion qui répand des produits biologiques. A l'appui de ces opérations, des traitements réguliers sont faits par les agents municipaux du service de l'Environnement au niveau des ruisseaux et points d'eaux.

Pour conforter ces dispositifs, des nichoirs à chauve-souris ont été installés depuis l'année dernière.

Le civisme des administrés est une nouvelle fois demandé. En effet, chaque point d'eau stagnante est source à la prolifération des larves. Il en est de même pour les piscines qui ne sont pas entretenues l'hiver. Il en va de la responsabilité de chaque propriétaire.

De plus, Melle CAMBAY tient à signaler que si la commune attache beaucoup d'importance à l'éradication de ces insectes, il n'en est pas de même des villes voisines.

Pin parasol Sainte-Anne

L'attention des élus et des services est attirée sur le fait qu'un des plus beaux pins de la chapelle Sainte-Anne semble attaqué par les chenilles.

M. RESTITUITO tient à rassurer les participants. Les services municipaux traitent actuellement cette essence.

Chemin des Baniers

Les riverains de ce chemin se félicitent de la mise en place d'entraves au stationnement sur une partie de cette voie. Toutefois, malgré une précédente demande, confortée par Monsieur le Maire, les panneaux interdisant le stationnement sont toujours en place. Ce dispositif interdit donc aux véhicules de stationner sur la totalité de la voie.

Monsieur le Maire rappelle aux services que ces panneaux devaient être retirés de puis déjà plusieurs mois. Cette voie doit en effet permettre le stationnement de quelques voitures (pêcheurs ou usagers de la plage).

Une intervention sera programmée dans les meilleurs délais.

Numérotation

Depuis la mise en place de la nouvelle numérotation, les systèmes de GPS ne semblent pas avoir procédé à des mises à jour. Les riverains demandent à la Ville de bien vouloir intervenir auprès des différentes sociétés.

De plus, un certain nombre d'administrés est venu retirer les nouveaux numéros sans toutefois les apposer en façade des domiciles. L'information sur ce sujet doit être renforcée.

M. RUIZ rappelle que les sociétés de GPS sont privées. Les mises à jour relèvent de leur compétence. La Ville leur adressera tout de même un courrier afin que la nouvelle numérotation soit intégrée dans les systèmes de navigation.

En ce qui concerne l'information des citoyens, une grande communication a été faite. Il en va à présent du civisme des administrés.

Valfère

Deux ralentisseurs ont été créés, chemin de Valfère. Les riverains s'interrogent sur leur proximité et leur efficacité.

Monsieur le Maire atteste en effet de la réalisation de ces équipements, à l'intersection des chemins de Valfère et du Pinet qui constitue une zone très accidentogène. Depuis leur installation, 95 % des résidents y sont favorables.

Par ailleurs, de nombreux chantiers sont en cours dans les secteurs et les engins et camions y roulent à des vitesses incroyables. **Monsieur le Maire** se félicite de ces équipements qui permettent de renforcer la sécurité. Ces dispositifs doivent être dorénavant pris en compte.

* * *

La séance est levée à 19 heures 20.

La Présidente du Quartier,


Andrée ANSELMi